

Procès-verbal de la séance d'installation
Législature 2021-2026

ASIME

Séance du 29 juin 2021 à 20 h à Talocherat

Les délégués de l'association intercommunale convoqués par ordre de la Préfecture, se réunissent ce jour afin de procéder à l'installation des Autorités de l'Association intercommunale de l'ASIME pour la législature 2021-2026

L'Association est composée des délégués des Communes membres. La liste des délégués est mise à la disposition de Monsieur le Préfet, elle est jointe au PV.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

1. Accueil

Monsieur le Préfet Boris Cuanoud préside les opérations et déclare la séance ouverte. Il souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

2. Désignation d'un/e secrétaire de séance

Il désigne comme secrétaire de séance : Mme/M. : Corinne Bouet

3. Désignation de deux scrutateurs de séance

Il désigne deux scrutateurs provisoires : Mme/M. : A-S. Genard
Mme/M. : V. Gasseil

4. Assermentation des membres du Conseil intercommunal

Conformément aux articles 117 et 118 de la Loi sur les communes et aux Statuts, les communes membres de l'association ont désigné leurs délégués. Il est procédé à l'appel des personnes présentes.

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil intercommunal.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes.

A l'annonce de son nom, chaque conseiller solennise la promesse.

Les délégués absents seront assermentés par le président lors d'une prochaine assemblée.

5. Election du Président du Conseil intercommunal

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions de l'article 11 de la Loi sur les communes concernant le mode de scrutin.

Le Président est désigné pour une année. Il est rééligible.

Mme/M. Jacqueline Botteon est présenté(e) comme candidat(e). Mme/M. J. Botteon accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Mme/M. J. Botteon, candidat, est donc élu(e).

6. Election du secrétaire du Conseil intercommunal

Le secrétaire du Conseil intercommunal est désigné pour la durée de la législature. Il peut être choisi en dehors du Conseil intercommunal. Il est rééligible.

Mme/M. Cécile Bouvet est présenté(e) comme candidat. Elle/il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 alinéa 2 de la Loi sur les communes entre la/le Président(e) et la/le secrétaire.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Mme/M. C. Bouvet est donc élu(e).

Sous la présidence du nouveau/nouvelle Président(e) Mme/M. Jacqueline Botteon

7. Election du vice-président

La/e vice-président(e) est désigné(e) pour une année. Elle/il est rééligible.

Mme/M. David Lenoir est présenté(e) comme candidat(e). Elle/il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Mme/M. David Lenoir est donc élu(e).

8. Election des scrutateurs

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux scrutateurs. Ils sont désignés pour une année.

Mme/M. Marine Blauth et Mme/M. Veronica Gasrell sont présentés comme candidat/e/s. Elles/ils acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidats Mme/M. Marine Blauth et Mme/M. Veronica Gasrell sont donc élu/e/s.

9. Election de scrutateurs suppléants

Le Conseil intercommunal nomme en son sein deux scrutateurs suppléants. Ils sont désignés pour une année.

Mme/M. AS. Genaud et Mme/M. Lambiger Parc sont présenté/e/s comme candidat/e/s. Elles/ils acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidat/e/s sont donc élu/e/s.

10. Election du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire les membres du CODIR au nombre de cinq, parmi les municipaux en fonction, pour la durée de la législature. Le CODIR se compose de deux membres pour la Commune de Morges et de cinq membres des autres communes.

Mme/M. <u>Laetitia Betrex</u>	de la Commune de Morges
Mme/M. <u>Vincent Jacques</u>	de la Commune de Morges
Mme/M. <u>Sylvie Ganga</u>	de la Commune de <u>Adens</u>
Mme/M. <u>Giuseppe Biancadio</u>	de la Commune de <u>Echichas</u>
Mme/M. <u>Andreas Suttler</u>	de la Commune de <u>Torackerat</u>
Mme/M. <u>Sylvie Nussbaum</u>	de la Commune de <u>Vufflas-le-Château</u>
Mme/M. <u>Bertrand Duperox</u>	de la Commune de <u>Vullierens</u>

Sont présentés comme candidats. Ils acceptent.

Le nombre de candidats étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Les candidats sont donc élus.

11. Election du Président/e du CODIR

Le Conseil intercommunal doit élire le Président du CODIR pour la durée de la législature.

Mme/M. Andreas Suttler est présenté comme candidat/e. Elle/il accepte. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidat étant égal au siège à pourvoir, le Conseil accepte l'élection tacite à l'unanimité.

Le Conseil accepte son élection à l'unanimité.

Elle/il est donc élu/e.

Sous la présidence de Monsieur le Préfet

12. Assermentation du CODIR

Monsieur le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élu/e/s aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la Loi sur les Communes, donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de ladite loi.

A l'appel de son nom, chaque membre du CODIR ainsi que du Président/e de ce corps solennisent la promesse. Elles/ils sont de ce fait installés pour entrer en fonction séance tenante.

Sous la présidence de Mme/M. J. Botten nouveau/nouvelle président/e

13. Election des membres de la Commission de gestion

Le Conseil intercommunal doit élire cinq membres pour la Commission de gestion et deux suppléant/e/s, issus de ses rangs. Les membres sont élus pour la législature.

Mme/M. Stéphanie Demaret de la Commune de Dorges
Mme/M. Pierre Siegmart de la Commune de Vufflens-b-Clôcheu
Mme/M. Jessica Casci de la Commune de Dorges
Mme/M. Carole Richbourg de la Commune de Arles
Mme/M. Ursuline Fontole de la Commune de Vullierens

sont présenté/e/s comme candidat/e/s. Elles/ils acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Mme/M. Irina Sakharova de la Commune de Dorges
Mme/M. Kathie Blauth de la Commune de Idlochenot

sont présenté/e/s comme candidat/e/s suppléant/e/s. Elles/ils acceptent. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats étant égal aux sièges à pourvoir, le Conseil accepte leur élection tacite à l'unanimité.

14. Désignation des délégués au Conseil d'Etablissement

Le Conseil intercommunal doit désigner quatre membres pour le Conseil d'Etablissement, issus de ses rangs. Les membres sont élus pour la législature.

Mme/M. Vincent Jacques de la Commune de Morges
Mme/M. Sybilie Ciana de la Commune de Aciers
Mme/M. Ben Jacques Aubert de la Commune de Morges
Mme/M. Robinne Elcor de la Commune de Vufflens-b-Château
Chassat

Se présentent comme candidats. Il n'y a pas d'autre candidature.

Le Conseil accepte leur élection à l'unanimité.

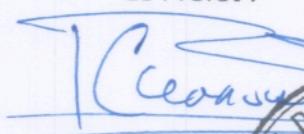
Les membres sont donc élu/e/s.

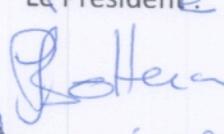
Le procès-verbal est lu en séance tenante. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

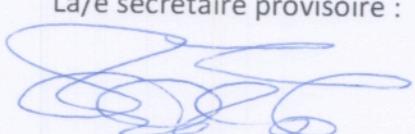
Le Préfet :

Le Président

La/e secrétaire provisoire :


Boris Cuand


Corinne Bovet


Corinne Bovet

Annexe : liste des membres



Prochaine date : 29 septembre 2021 2h00 à Evanches.

Liste des délégués au Conseil intercommunal de l'ASIME :

<u>No :</u>	<u>Nom :</u>	<u>Prénom :</u>	<u>Présents :</u>
			oui/non
1	Aubert	Jean-Jacques	P
2	Bataillard	Chantal	PP
3	Bauer Dörries	Anna	FP
4	Besuchet	Julien	P
5	Bettex	Laetita	
6	Biancaniello	Giuseppe	
7	Birarda	Christine	P
8	Blauth	Martine	PP
9	Botteron	Jacqueline	P
10	Chapuis	Fabienne	PP
11	Chollet	Thierry	P
12	Ciana	Sylvie	
13	Crisci	Jessica	PP
14	B Densadoun	Jean-Charles	PP
15	Desponds	Alexandre	PP
16	Dewarrat	Stéphane	PP
17	Dornier	Vincent	P
18	Duperrex	Bertrand	
19	Fantoli	Noémie	P
20	Francescato	Michael	PP
21	Gaskell	Veronica	PP
22	Genoud	Anne-Sylvie	PP
23	Gloor Chassot	Martine	P
24	Grin	Florent	A
25	Grütter	Pascal	P
26	Guarna	David	PP
27	Gueydan	Philippe	P
28	Jacques	Vincent	
29	Lambrigger	Marc	P
30	Langone	Clémence	P
31	Larequi	Tania	PP
32	Leiter	Caroline	P
33	Lenoir	David	P
34	Lepori	Xavier	A
35	Lopizzo	Edyta	PP
36	Magnollay Koestner	Séverine	FP
37	Mutschler	Léo	P
38	Nussbaum	Sylvie	
39	Pahud	Nathalie	A
40	Perrin	Fabienne	P

41	Ricbourg	Carole	P
42	Roh Anzevui	Yaël	E
43	Ruch	Claude	E
44	Sakharova	Irina	P
45	Salome	Caridad	P
46	Siegwart	Pierre	P
47	Sutter	Andreas	
48	Tasev	Emile	P
49	Varone	Sacha	P
50	Vauthey	Aliénor	E
51	Zwahlen	Martin	A

Total :	Présents :	35
	Excusés :	5
	Absents :	4

P sans Codir
E
A

Codir
Délégués
Suppléants